

alliance care met en place des mesures visant à assurer sa stabilité financière

alliance care, l'organisation faîtière des soins en Suisse, met en place un programme d'économies en raison d'un déficit structurel. Malgré une augmentation du nombre de membres, les recettes ne suffisent pas à couvrir les coûts actuels. Le comité directeur a donc adopté un ensemble de mesures visant à garantir la stabilité financière de l'organisation. Une réduction importante des effectifs est inévitable ; dans le même temps, les prestations offertes aux membres doivent être maintenues.

alliance care est issue du projet SBK-ASI Futuro et a vu le jour grâce à la fusion de onze sections de la SBK avec l'association nationale. De nombreuses autres associations actives dans le domaine des soins ont rejoint l'organisation faîtière. C'est notamment le cas de la nouvelle association swiss hca. Ainsi, tous les professionnels des soins peuvent désormais être membres de leur association respective sous l'égide d'alliance care. Dans le cadre de cette fusion, la nouvelle organisation opérationnelle a repris tous les collaborateurs des anciennes sections de l'association professionnelle des soins infirmiers SBK-ASI. De plus, de nouveaux postes ont été créés afin de garantir le portefeuille de prestations élargi.

Après les premiers mois d'activité opérationnelle, il apparaît que les recettes supplémentaires provenant des cotisations des membres restent en deçà des attentes, malgré une évolution globalement positive du nombre de nouveaux membres. Il en résulte que les frais de personnel sont nettement trop élevés par rapport aux recettes, ce qui entraîne un déficit de financement structurel.

Mesures décidées

Le comité de transition d'alliance care s'est donc vu contraint de décider de mesures de réduction des coûts de grande envergure. Celles-ci comprennent notamment :

- l'examen d'une suppression des postes, touchant environ 25 personnes
- la réduction des indemnités versées au comité et aux autres instances
- des économies dans le fonctionnement courant

Ces mesures seront conçues de manière à pouvoir être mises en œuvre sans réduction des prestations pour les membres.

Consultation des collaborateurs

Compte tenu de l'ampleur des suppressions d'emplois prévues, une procédure de consultation prévue par la loi a été engagée. Dans ce cadre, les collaborateurs peuvent faire des propositions visant à réduire l'ampleur des mesures de personnel, à éviter si possible les licenciements et à atténuer les conséquences pour les personnes concernées.

Le comité directeur d'alliance care prend très au sérieux ses responsabilités envers les collaborateurs et mènera la suite du processus avec le soin, la transparence et le sens des responsabilités qui s'imposent.



Recrutement de membres

Parallèlement aux mesures d'économie, alliance care continue de développer ses offres destinées aux membres. L'objectif est de proposer une adhésion simple et axée sur les prestations pour le personnel soignant. À cette fin, alliance care met en place une plateforme moderne destinée aux membres, qui vise à renforcer l'attractivité de l'adhésion et à générer des revenus supplémentaires.

Perspectives

Le comité directeur est convaincu que le paquet de mesures permettra de stabiliser durablement la situation financière. alliance care restera ainsi en mesure de représenter les intérêts du personnel soignant à l'avenir grâce à une organisation faîtière forte et de garantir une offre de prestations complète.

Renseignements

Yvonne Ribl, directrice générale d'alliance care, 079 830 48 50 (allemand)

Sophie Ley, présidente d'alliance care, 079 374 49 02 (français)